COMMUNE DE JUSSAC

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20260909-D2026-7-5-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

délibération :
D2026-7-5

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Objet : Convention MOE Cantal Ingéniérie et Territoires : sécurisation accès école, sécurisation traverse de Caussac, dégagement de visibilité route Impériale et aménagement d'un parking sécurisé

SEANCE DU MERCREDI 09 SEPTEMBRE 2026

L' an deux mille vingt six, le mercredi 09 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Date de convocation du : 03 Septembre 2026

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame AVRIL Valérie, Monsieur GIBERT Benoît, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Monsieur LESCURE Benjamin, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François

Pouvoirs :
Monsieur ALRIVIE Yohann a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Madame CHASTILLON Mireille a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ALRIVIE Yohann, Madame CHASTILLON Mireille

Secrétaire de Séance : Madame Anne DELHOSTAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'étant adhérent au CIT (Cantal Ingénierie et Territoires), celui-ci peut nous accompagner dans le cadre de ses missions.

Monsieur le Maire propose de confier à Cantal Ingénierie & Territoires une mission de maîtrise d'oeuvre pour la sécurisation de l'accès à l'école, sécurisation de la traverse de Caussac, dégagement de visibilité route impériale et aménagement d'un parking commerces/école.

La mission de maîtrise d'oeuvre comprend :
- l'étude préliminaire
- l'avant-projet
- l'étude de projet
- l'assistance pour la passation du contrat de travaux
- l'examen de la conformité du projet et visa des études faites par l'entrepreneur
- la direction de l'exécution des travaux
- l'assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement
- l'ordonnancement, pilotage et coordination.

Le forfait de rémunération est de **2 500.02 € HT soit 3 000.02€ TTC** correspondant à **6 jours** de travail facturés sur la base d'un tarif journalier de 416.67 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le recours au CIT pour une mission de maîtrise d'oeuvre pour pour la sécurisation de l'accès à l'école, sécurisation de la traverse de Caussac, dégagement de visibilité route impériale et aménagement d'un parking commerces/école,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'assistance du CIT (convention, ...).

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Anne DELHOSTAL

MAIRIE DE JUSSAC (Cantal)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
André ARNAL